



## Spécial 25: Garanties de Ressources

octobre 2009

Association des Anciens de Procida, Hoechst, Roussel, AgrEvo, ProdeTech  
*diffusion ciblée*

Compte tenu de sa spécificité, ce Spécial est diffusé uniquement aux personnes concernées.

### Cher(e)s Ami(e)s,

Vous trouverez ci-dessous, le compte rendu de la Commission de Suivi du 23 juillet dernier.

Par ailleurs, à partir de cette année et pour les années suivantes, l'APHRAP a désigné comme représentant, Frédéric COSMIDES, en remplacement de Paul BENHAIM, démissionnaire.

### Compte rendu de la Commission de Suivi des dispositifs GR3, GPR3 et NGPR3 du 23 juillet 2009

#### Présents :

Mme E.BAËZA	CFE/CGC	M M.FAURE	CGT
Mme C.CALLIER	Bayer CropScience	M D.MARTINEZ	APHRAP
M A.COPPOLETTA	CGT	M G.PETITBOIS	CFE/CGC
M F. COSMIDES	APHRAP	M G.RIOU	APHRAP
Mme M.COURMONTAGNE	Bayer CropScience	Mme S.ROBIAL	AXA

#### Absentes excusées :

Mme N.FURET	AON	Mme D.LHOMME	AON
-------------	-----	--------------	-----

En préambule à la réunion, Magali COURMONTAGNE accueille les participants, excuse Mmes FURET et LHOMME pour leur absence, et regrette, que pour la deuxième année consécutive, AON ne soit pas présent à la réunion.

#### 1 – Présentation des résultats :

Les comptes de résultats présentés sont ceux de l'année 2008.

La présentation est effectuée par Mme ROBIAL (AXA).

Pour chaque dispositif, dans un souci de clarté et de simplification, nous ne citons dans notre compte rendu que la valeur du fonds de revalorisation supplémentaire, ainsi que le nombre de personnes concernées.

#### **GR3**

Au 31/12/2008, il n'y a plus de bénéficiaires du dispositif, comme prévu dans nos accords d'entreprise, les sommes restantes (1 244 453,19 €), ont été transférées sur le compte du GPR3 au cours de l'exercice.

#### **GPR3**

Au 31/12/2008, le fonds de revalorisation supplémentaire est de 3 524 256,95 € et il reste 6 personnes indemnisées.

#### **NGPR3**

Au 31/12/2008, le fonds de revalorisation supplémentaire est de 953 286,82 € et il reste 34 personnes indemnisées.



## Spécial 25: Garanties de Ressources

octobre 2009

Association des Anciens de Procida, Hoechst, Roussel, AgrEvo, ProdeTech  
*diffusion ciblée*

### 2 – Questions concernant l'application des contrats :

#### Revalorisation supplémentaire des rentes :

Il n'y a plus que deux dispositifs (GPR3 et NGPR3) concernés par cette revalorisation. Comme pour les années précédentes nous appliquons la méthode de calcul des accords signés en septembre 2007.

Pour l'année 2008 l'inflation (indice INSEE hors tabac) au 31 décembre 2008 est égale à 1 %.

Sur une demande de précision de Maurice FAURE, Magali COURMONTAGNE rappelle que pour les négociations de salaires chez BCS on prend l'indice de date à date, généralement plus favorable, et non la moyenne glissante qui était, exceptionnellement, plus favorable. Il est cohérent de ne pas changer de règle. Nous sommes donc dans le cas où l'inflation est inférieure à 2%, le mode de calcul défini dans les accords est le suivant :

$$2\%(\text{revalo. auto.}) + 1,25\%(\text{revalo.suppl.}) = 3,25\%$$

**La revalorisation totale des rentes (GPR3 et NGPR3) applicable au 1er janvier 2010 sera donc égale à : 3,25%.**

### 3 – Questions concernant la gestion des contrats :

Nous regrettons les absences de Mmes FURET et LHOMME, c'est Mme CALLIER qui répond à nos questions.

#### 3 - 1 Lettre d'information lors du passage à la retraite :

Le courrier d'information de passage à la retraite, envoyé par AON, à chaque "Garanties de Ressources", comportant toujours l'ancien numéro de téléphone de NOVALIS, nous demandons à Mme CALLIER de leur transmettre le nouveau numéro pour correction.

**Petit rappel : NOVALIS TAITBOUT Tél. : 0 969 39 70 70**

#### 3 - 2 Maintien des droits des Garanties de Ressources auprès de la Sécurité Sociale :

En avril 2009, AON a envoyé, à chaque bénéficiaires des contrats GPR3 et NGPR3, un courrier demandant une réactualisation des droits du régime de base de la Sécurité Sociale, afin de mettre à jour la situation de chaque Garanties de Ressources.

En cas de difficultés ou de non reconduction des droits par la Sécurité Sociale, il appartient à chacun de contacter directement AON pour régularisation de son dossier.

### 4 – Questions diverses :

Pour les prochaines réunions de la Commission de Suivi, il est convenu que l'envoi des convocations se fera toujours par courrier électronique, mais avant la fin du mois de juin, afin d'éviter les périodes de vacances.

Siège : Le Parc aux Fontaines, Bât.5 - 38 boulevard du Redon - 13009 Marseille - Tél. : 06.22.21.43.21

E mail : [association.aphrap@laposte.net](mailto:association.aphrap@laposte.net)

Responsable de la communication : Jean Michel VIGLIANO

Chargé de la Lettre

: Jacques BARD

Responsable de la publication : Bernard LACHAMP